



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 mars 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 155 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

## Mécanismes de financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

### Note du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 63/294 sur le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la MINUSTAH, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, un crédit de 638 706 400 dollars, dont 611 751 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission, 22 433 300 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 4 521 900 dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie).

2. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la Mission doivent permettre de financer un effectif de 7 060 militaires, 951 membres de la Police des Nations Unies et 1 140 membres d'unités de police constituées. Dans sa résolution 1892 (2009), le Conseil de sécurité a décidé que la MINUSTAH comporterait une composante militaire, dont les effectifs pourront atteindre 6 940 soldats et une composante policière de 2 211 membres. Par la suite, compte tenu du tremblement de terre qui a ravagé Haïti le 12 janvier 2010, le Conseil, dans sa résolution 1908 (2010), a approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'effectif global de la force de la MINUSTAH soit augmenté aux fins de l'appui aux efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation et décidé que la Mission comprendrait une composante militaire pouvant compter jusqu'à 8 940 militaires, tous grades confondus, et une composante de police comptant jusqu'à 3 711 policiers.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 avril 2010).



3. Dans l'esprit de la décision prise par le Conseil de sécurité et de la volonté manifestée par les États Membres d'aider le Gouvernement et le peuple haïtiens, l'Assemblée générale a autorisé la MINUSTAH à déployer tous les moyens disponibles pour apporter un appui et permettre la réalisation des opérations humanitaires prévues conformément aux responsabilités qui lui sont dévolues en vue de faciliter la fourniture et la coordination de l'aide humanitaire et de permettre aux agents des organisations humanitaires d'atteindre les Haïtiens qui sont dans le besoin.

4. Les moyens nécessaires au fonctionnement de la MINUSTAH ont donc été revus à la hausse en conséquence. Le décès tragique de membres du personnel de la Mission, l'ampleur des dégâts causés au matériel, aux installations et aux infrastructures de la Mission et les moyens nécessaires pour faire face à l'ensemble de la crise humanitaire ont d'importantes conséquences pour les ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour 2009/10. Le montant des crédits additionnels nécessaires est actuellement estimé à 129 341 800 dollars, dont 8,7 millions de dollars pouvant être absorbés grâce à la réaffectation de ressources déjà approuvées pour 2009/10, soit un montant net de 120 641 800 dollars (voir tableau).

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Crédits	Personnel	Personnel	Remplacement et	Bureau	Programmes	Total	Réaffectation	Total net	Pourcentage
	initialement ouverts (1)	militaire et de police (2)	civil (3)	rétablissement des moyens et des infrastructures de la Mission (4)	d'appui de Saint- Domingue (5)	de lutte contre la violence communautaire (6)		(7) = (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6) <sup>a</sup>		
<b>Militaires et personnel de police</b>										
Observateurs militaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contingents	196 036,7	25 236,0	–	–	–	–	221 272,7	–	<b>25 236,0</b>	12,9
Police des Nations Unies	57 961,6	6 007,6	–	–	–	–	63 969,2	–	<b>6 007,6</b>	10,4
Unités de police constituées	32 690,7	23 463,0	–	–	–	–	56 153,7	–	<b>23 463,0</b>	71,8
<b>Total partiel</b>	<b>286 689,0</b>	<b>54 706,6</b>	–	–	–	–	<b>341 395,6</b>	–	<b>54 706,6</b>	<b>19,1</b>
<b>Personnel civil</b>										
Personnel recruté sur le plan international	92 418,4	–	8 942,0	–	–	–	101 360,4	–	<b>8 942,0</b>	9,7
Personnel recruté sur le plan national	30 772,9	–	3 131,5	–	–	–	33 904,4	–	<b>3 131,5</b>	10,2
Volontaires des Nations Unies	12 313,0	–	3 058,8	–	–	–	15 371,8	–	<b>3 058,8</b>	24,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 770,5	–	–	–	–	–	4 770,5	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>140 274,8</b>	–	<b>15 132,3</b>	–	–	–	<b>155 407,1</b>	–	<b>15 132,3</b>	<b>10,8</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>										
Personnel fourni par des gouvernements	1 451,1	–	–	–	–	–	1 451,1	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	214,9	–	–	–	–	–	214,9	–	–	–
Voyages	1 829,1	–	3 272,6	–	–	–	4 101,7	(1 000,0)	<b>2 272,6</b>	124,2
Installations et infrastructures	84 991,9	8 921,6	6 362,8	9 799,9	2 530,0	–	107 206,2	(5 400,0)	<b>22 214,3</b>	26,1
Transports terrestres	13 247,2	229,6	–	1 900,0	150,0	–	15 526,8	–	<b>2 279,6</b>	17,2
Transports aériens	30 648,6	–	–	–	–	–	30 648,6	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	1 316,4	–	–	–	–	–	1 316,4	–	–	–
Communications	25 004,7	844,6	–	4 500,0	1 250,0	–	29 599,3	(2 000,0)	<b>4 594,6</b>	18,4
Informatique	7 004,3	–	–	3 000,0	500,0	–	10 504,3	–	<b>3 500,0</b>	50,0
Services médicaux	6 921,6	1 300,0	–	–	–	–	8 221,6	–	<b>1 300,0</b>	18,8

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits initialement ouverts (1)</i>	<i>Personnel militaire et de police (2)</i>	<i>Personnel civil (3)</i>	<i>Remplacement et rétablissement des moyens et des infrastructures de la Mission (4)</i>	<i>Bureau d'appui de Saint-Domingue (5)</i>	<i>Programmes de lutte contre la violence communautaire (6)</i>	<b>Total (7) = (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)<sup>a</sup></b>	<i>Réaffectation des crédits initialement ouverts (8)</i>	<b>Total net (9) = (7-1)</b>	<i>Pourcentage (10) = (9/1) x 100</i>
Matériel spécial	3 325,4	429,3	–	–	–	–	3 754,7	–	<b>429,3</b>	12,9
Fournitures, services et matériel divers	5 832,2	–	2 462,5	1 050,0	–	12 900,0	21 944,7	(300,0)	<b>16 112,5</b>	276,3
Projets à effet rapide	3 000,0	–	–	–	–	–	1 100,0	(1 900,0)	<b>(1 900,0)</b>	(63,3)
<b>Total partiel</b>	<b>184 787,4</b>	<b>11 725,1</b>	<b>12 097,9</b>	<b>20 249,9</b>	<b>4 430,0</b>	<b>12 900,0</b>	<b>235 590,3</b>	<b>(10 600,0)</b>	<b>50 802,9</b>	<b>27,5</b>
<b>Total brut</b>	<b>611 751,2</b>	<b>66 431,7</b>	<b>27 230,2</b>	<b>20 249,9</b>	<b>4 430,0</b>	<b>12 900,0</b>	<b>732 393,0</b>	<b>(10 600,0)</b>	<b>120 641,8</b>	<b>19,7</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	14 067,3	–	–	–	–	–	14 067,3	–	–	–
<b>Total net</b>	<b>597 683,9</b>	<b>66 431,7</b>	<b>27 230,2</b>	<b>20 249,9</b>	<b>4 430,0</b>	<b>12 900,0</b>	<b>718 325,7</b>	<b>(10 600,0)</b>	<b>120 641,8</b>	<b>20,2</b>

<sup>a</sup> Dont un montant de 10,6 millions de dollars résultant de la réaffectation des crédits initialement ouverts, tel qu'indiqué à la colonne 8.

5. Le montant estimatif brut révisé des ressources nécessaires au renforcement et au fonctionnement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élèverait à 732 393 000 dollars (montant net : 718 325 700 dollars), soit une augmentation brute de 120 641 800 dollars (montant net : 120 641 800 dollars) par rapport au montant brut de 611 751 200 dollars (montant net : 597 683 900 dollars) approuvé pour le fonctionnement de la Mission par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/294.

6. Les ressources nécessaires pour le personnel en tenue supplémentaire s'élèvent à 66 431 700 dollars et sont liées à l'augmentation des effectifs en tenue autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1908 (2010) aux fins de l'appui aux efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation en Haïti. Les montants estimatifs concernent essentiellement le déploiement échelonné et le soutien de 1 890 membres des contingents et de 1 500 policiers (dont 1 190 membres d'unités de police constituées) et le déploiement du matériel appartenant aux contingents.

7. Le montant des crédits additionnels afférents au personnel de la MINUSTAH s'élève à 27 230 200 dollars et comprend un ensemble de mesures d'assistance financière et de prestations accordées à tout le personnel des Nations Unies en poste en Haïti, y compris 669 vacataires; le versement d'indemnités à tous les membres du personnel civil de la MINUSTAH recrutés sur le plan international devant prendre un congé de détente en dehors de la zone de la Mission; le déploiement de fonctionnaires ne faisant pas partie de la Mission affectés à titre temporaire afin de renforcer la Mission et de permettre l'organisation de congés de détente; la fourniture de logements temporaires aux membres du personnel de la Mission qui ont dû quitter leur domicile; et le coût des cérémonies à la mémoire des collègues décédés.

8. Les biens et les infrastructures de la Mission ont été gravement endommagés lors du séisme et leur remplacement et leur rétablissement sont considérés comme des tâches prioritaires. Les crédits additionnels nécessaires à cette fin s'élèvent à 20 249 900 dollars et doivent permettre de financer le remplacement du matériel et des fournitures endommagés et détruits, essentiellement au moyen des stocks stratégiques pour déploiement rapide et de contrats-cadres, la location de véhicules et d'équipement spéciaux, ainsi que les dépenses initiales liées au programme de reconstruction de la Mission. Dans ce contexte, un vaste programme de construction devrait être mis en œuvre à plus long terme. Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui continue de régner et de la possibilité d'achever le programme de construction d'ici à la fin de l'exercice, un montant de 5 millions de dollars seulement est nécessaire pour couvrir les dépenses immédiates et initiales relatives à la planification, à la préparation et au déblaiement des sites probables.

9. Dans le cadre de ses efforts à la suite du tremblement de terre, la MINUSTAH a créé un bureau d'appui à Saint-Domingue. Le bureau sert de base d'opérations pour 200 fonctionnaires de la Mission et servira également de centre de coordination et de transport tant pour le matériel que pour le personnel quittant Haïti et y arrivant. Les ressources nécessaires à la création du bureau s'élèvent à 4 430 000 dollars et doivent financer les travaux de construction et les dépenses opérationnelles, notamment la mise en place d'infrastructures de communication et informatique et la location de véhicules.

10. Les dégâts causés aux infrastructures et aux institutions haïtiennes ont augmenté les risques de violences et d'actes criminels dans le pays. Afin de réduire ces risques, le programme de lutte contre la violence communautaire en place sera élargi afin d'atteindre autant de communautés à risque que possible. Un crédit de 3 063 900 dollars a déjà été approuvé pour 2009/10 mais les ressources prévues pour le programme devraient augmenter de 11 millions de dollars afin de permettre la réalisation immédiate de vastes projets de gestion de l'eau visant à réduire les risques d'inondation et la transmission de maladies d'origine hydrique. Le programme visera également à renforcer des projets de proximité, notamment des projets de rémunération en espèces du travail pour le drainage et le renforcement des canaux en prévision de la saison des ouragans, et la création de centres communautaires polyvalents parasismiques qui serviront de centres d'approvisionnement et de coordination humanitaires pendant les phases de secours et de redressement, puis de bureaux de l'administration publique ou de centres communautaires pendant la phase de reconstruction.

11. Le montant total des crédits additionnels demandés s'élève à 129 341 800 dollars, compensé en partie par la somme de 8,7 millions dollars correspondant à la réaffectation de fonds ou au report d'activités et de programmes initialement approuvés, soit un montant total net de 120 641 800 dollars.

12. Compte tenu de l'incertitude de la situation sur le terrain, pour l'exercice 2009/10, la Mission s'efforcera autant que possible de couvrir ses besoins supplémentaires en personnel en ayant recours à des réaffectations temporaires et en pourvoyant des postes vacants existants. Dans plusieurs domaines d'importance critique, il sera cependant impossible de procéder ainsi, et 24 postes de temporaire (1 D-2, 1 P-4, 7 P-3, 6 agents du Service mobile, 6 agents des services généraux, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) seraient nécessaires pour l'exercice 2009/10. Il serait ainsi possible de créer un poste de Directeur des opérations et de l'administration (D-2) et de renforcer les capacités de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions (1 P-4, 5 P-3 et 6 agents des services généraux) ainsi que les services de conseils au personnel au sein de la Mission (11 postes, à savoir 2 P-3, 6 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Les dépenses afférentes à ces postes de temporaire seront financées au moyen des crédits déjà ouverts pour la Mission.

13. En ce qui concerne le poste de Directeur des opérations et de l'administration, la complexité des conditions dans lesquelles l'appui doit être fourni à la Mission a augmenté de façon exponentielle depuis le séisme, du fait du passage des effectifs militaires et policiers à 12 675 (y compris les spécialistes des questions pénitentiaires), de la destruction quasi totale des installations et des infrastructures dans le pays et de la nécessité de déployer tous les moyens disponibles pour appuyer les secours humanitaires. En outre, le programme de reconstruction et de normalisation à moyen terme présentera des difficultés énormes.

14. La structure d'appui existante de la Mission, qui comprend un Chef de l'appui à la Mission (D-1) assisté par un Chef des services administratifs et un Chef des services d'appui intégrés (tous deux P-5), devra être renforcée afin de relever ces défis. En attendant l'examen complet des effectifs nécessaires qui aura lieu dans le cadre du projet de budget pour 2010/11, la création d'un poste temporaire de

Directeur des opérations et de l'administration permettrait de renforcer immédiatement les échelons supérieurs de la Mission ainsi que les capacités de gestion *in situ* de cette opération complexe de reconstruction et de rétablissement.

15. Compte tenu de l'ampleur des dégâts subis par la Mission et dans l'ensemble du pays, de la complexité inhérente à la communication entre divers acteurs, y compris des forces militaires ne relevant pas des Nations Unies, et de la nécessité de piloter les activités d'appui de l'action globale de l'ONU, la création d'un poste de Directeur des opérations et de l'administration de classe D-2 serait en rapport avec le niveau de responsabilité requis.

16. Au vu de l'intensification massive des activités, en particulier s'agissant de l'administration du personnel et de l'appui, il est nécessaire de renforcer la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions ainsi que les services de conseils au personnel au sein de la MINUSTAH.

17. Douze postes sont demandés à la Division du personnel des missions afin d'étoffer les moyens disponibles dans les domaines des services d'appui au personnel et aux familles (1 P-4, 2 P-3 et 1 agent des services généraux), des services médicaux (1 P-3), des prestations spéciales, des voyages et des expéditions (1 P-3 et 2 agents des services généraux), des systèmes informatiques de gestion des ressources humaines (1 agent des services généraux) et de l'administration du personnel et des indemnités et prestations (1 P-3 et 2 agents des services généraux).

18. Onze postes sont également demandés afin de renforcer les services de conseils et d'autre nature à l'intention du personnel au sein de la Mission, notamment à Port-au-Prince (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), à Saint-Domingue (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent du Service mobile), à Gonaïves (1 agent du Service mobile), aux Cayes (1 agent du Service mobile) et à Cap-Haïtien (1 agent du Service mobile).

## **II. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

19. **En ce qui concerne le financement de la Mission, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) **Autorise le Secrétaire général à engager pour le renforcement de la Mission du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 des dépenses d'un montant de 120 641 800 dollars venant s'ajouter au montant de 611 751 200 dollars déjà approuvé pour le même exercice aux fins du fonctionnement de la Mission conformément à la résolution 63/294 de l'Assemblée;**

b) **Approuve pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 la mise en recouvrement d'un montant de 120 641 800 dollars venant s'ajouter au montant de 611 751 200 dollars déjà mis en recouvrement pour le même exercice aux fins du fonctionnement de la Mission conformément à la résolution 63/294.**